



Assemblée municipale Tavannes  
Procès-verbal de l'assemblée municipale du  
Lundi 25 novembre 2019  
Salle communale de Tavannes – 20h15

---

Ordre du jour : selon pièce annexée

Président : M. Pierre-André Geiser

Secrétaire : Mme Natacha Ingrosso

Électrices et électeurs inscrits : 2107  
soit électrices 1113 et électeurs 994  
Électrices et électeurs présents : 75  
soit électrices 25 et électeurs 50

Droit de vote : non contesté

Scrutateurs : M. Marcel Henzi  
Mme Catherine Cangiamila

### ORDRE DU JOUR

L'Assemblée est ouverte à 20h15 par le président qui remercie chacune et chacun d'avoir répondu à la convocation et salue la présence de M. le maire Fabien Vorpe ainsi que des membres du Conseil municipal.

L'Assemblée a été convoquée par cartes personnelles et par publication de la date et de l'ordre du jour dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier.

L'organe de contrôle de la commune Soresa a soumis une information. Voir annexe.

Aucun changement n'est apporté à l'ordre du jour.

M. Vorpe prend la parole pour informer que cette année notre municipalité perdra deux de ses piliers, irréprouvables de bons et loyaux services. C'est avec regret que M. Philippe Saner responsable de la police administrative nous a quitté fin octobre pour son départ à la retraite après 36 années au sein de notre commune. Le deuxième départ est celui de notre spectaculaire secrétaire, M. Olivier Guerne, 30 ans de service fin décembre. Au nom de la municipalité, M. Vorpe les remercie pour leur engagement et leur professionnalisme. Tout le conseil a eu beaucoup de plaisir à travailler avec eux et au nom de la commune in corpore « Merci ».

M. Vorpe présente les deux remplaçantes à savoir :

Au 1<sup>er</sup> octobre Mme Selxhane Sofra qui a repris la place de M. Philippe Saner à la police administrative. Et au 1<sup>er</sup> novembre, c'est Mme Cindy Boegli qui remplace M. Oliver Guerne en tant que secrétaire municipale.

Au nom de la municipalité, M. Vorpe leurs souhaite plein succès dans leur nouvelle fonction et il redonne la parole à M. Geiser, qui leurs souhaite également au nom de la population et en son nom, la bienvenue. Il demande si des personnes présentes dans l'assemblée n'auraient pas le droit de vote. Ce n'est pas le cas.

M. Geiser déclare l'assemblée municipale ouverte.

## **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée municipale du 24 juin 2019**

Le dernier procès-verbal a été mis à disposition au secrétariat communal et sur le site internet de la commune. Avant de passer au vote, M. Geiser demande s'il y a des questions ou des remarques à ce sujet. Sans avis contraire et une abstention, le procès-verbal est accepté avec remerciements à son auteure.

## **2. Présentation et approbation du budget communal du compte de résultats 2020**

M. Dos Reis prend la parole et nous présente le budget 2020.

Le budget 2020 a été établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 70 de la loi sur les communes.

Quotité d'impôt :

Conformément à la planification financière à moyen terme 2019 à 2025 de nos finances communales et en fonction d'une évolution fiscale stable, le Conseil municipal et la commission des finances proposent de maintenir la quotité d'impôt à 1.92 pour l'année 2020.

Les valeurs de références macro-économiques prises en compte dans la planification financière à moyen terme 2019-2025 sont prudentes. Le montant des impôts sur le revenu des personnes physiques à néanmoins été revu à la baisse (CHF 190'000.00 de moins par rapport au budget 2019).

Généralités :

- Quotité : 1,92
- Taxe immobilière : 1,5<sup>0</sup>/<sub>00</sub> du montant de la valeur officielle des immeubles
- Taxe des chiens :
  - Village : 1<sup>er</sup> chien, CHF 50.-- ; 2<sup>ème</sup>, CHF 60.-- ; 3<sup>ème</sup>, CHF 70.-- ; etc
  - Extérieur du village : CHF 30.--
- Déchets : CHF 70.--par personne dès 18 ans révolus TVA 7,7% incluse.

Compte de résultats 2020

### **Charges de personnel**

Les traitements et salaires ont été calculés sur la base de l'année 2019 en tenant compte d'une éventuelle décision du Conseil-exécutif du canton de Berne concernant la compensation du renchérissement 2020. L'octroi d'échelons dépend du résultat de l'évaluation des performances du

personnel effectuée par le Conseil municipal. Quant aux charges sociales, elles sont estimées à environ 18,5% du montant des salaires bruts.

### **Services généraux : tâche 0220**

Deux nouvelles personnes ont été engagées au sein de l'administration municipale en remplacement de M. Olivier Guerne, secrétaire municipal et M. Philippe Saner, préposé au contrôle des habitants.

### **Salle communale : tâche 0291**

La commission des bâtiments prévoit la modernisation de l'ascenseur à la salle communale datant de 1988, pour un coût de CHF 18'500.00.

### **Ecole enfantine : tâche 2110**

#### **Degré primaire : tâche 2120**

#### **Degré secondaire I : tâche 2130**

Le décompte portant sur les frais de traitement du corps enseignant de l'école obligatoire (art. 24 de la loi sur le statut du corps enseignant) s'effectue sur la base d'unités à temps plein (UTP) standardisées.

Les coûts déterminants pour la compensation des charges sont financés à hauteur de 30 pour cent par l'ensemble des communes (art 24, al. 1 LPFC).

### **Service social scolaire : tâche 2197**

Après deux ans d'activités de notre service régional du travail social en milieu scolaire, force est de constater que ce service est en sous-effectif. Afin de ne pas épuiser les collaborateurs et leurs permettre d'effectuer leurs tâches dans de bonnes conditions, le Conseil municipal a décidé d'augmenter les taux d'occupation de 45%.

### **Avance et recouvrement des pensions alimentaires : tâche 5430**

Le Conseil municipal a approuvé la convention régissant la délégation des tâches d'avances et de recouvrements des contributions au service social de Courtelary et ceci à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **Crèches et garderies : tâche 5451**

Le Conseil-exécutif a introduit le système des bons de garde à l'occasion de la révision partielle du 13 février 2019 de l'ordonnance sur les prestations d'insertion sociale (OPIS ; RSB 860.113). Les parents qui le demandent, reçoivent un bon de garde pour le placement de leur enfant dans une structure d'accueil collectif de jour ou auprès d'une famille d'accueil. Les bons de garde sont délivrés par la commune qui les finance à raison de 20%, le solde de 80% étant à la charge du canton. Les dépenses liées au système de bons de garde peuvent être portées à la compensation des charges.

### **Alimentation en eau : tâche 7101 / Traitement des eaux usées : tâche 7201**

La taxe de base du m<sup>3</sup> d'eau pour l'alimentation en eau est maintenue à :

CHF 1.55/m<sup>3</sup> + TVA 2,5% et la taxe de consommation à CHF 1.15/m<sup>3</sup> + TVA 2,5%.

La taxe de base du m<sup>3</sup> pour l'assainissement est maintenue à :

CHF 1.76/m<sup>3</sup> + TVA 7,7% et la taxe de déversement à CHF 1.50/m<sup>3</sup> + TVA 7,7%

Soit un total de : CHF 6,2785/m<sup>3</sup> (TVA comprise)

## Gestion des déchets : tâche 7301

Le montant du financement spécial équilibre de la tâche (FS ET) « Traitement des déchets », s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à CHF 35'846.55. Il est encore prématuré de réduire la taxe de base des personnes physiques (dès 18 ans révolus). Aucune modification n'est prévue pour le budget 2020.

### Financement spécial

#### Alimentation en eau

Financement spécial (fortune) au 1.1.2019	1'401'830.78
Fonds spécial maintien de la valeur au 1.1.2019	226'390.44
Chiffre d'affaires	798'750.00
<b>Excédent de charges</b>	<b>114'175.00</b>

#### Assainissement

Financement spécial (fortune) au 1.1.2019	390'877.01
Fonds spécial maintien de la valeur au 1.1.2019	1'149'641.20
Chiffre d'affaires	659'000.00
<b>Excédent de charges</b>	<b>16'950.00</b>

#### Elimination des déchets

Financement spécial (fortune) au 1.1.2019	35'846.55
Chiffre d'affaires	250'500.00
<b>Excédent de revenus</b>	<b>9'975.00</b>

#### Sapeurs-pompiers

Financement spécial (fortune) au 1.1.2019	422'751.83
Chiffre d'affaires	329'700.00
<b>Excédent de charges</b>	<b>10'350.00</b>

### Estimation financements spéciaux au 31 décembre 2020

Elimination des déchets :	+CHF 56'600.00
Service de défense :	+CHF 403'100.00
Assainissement :	+CHF 313'300.00
Alimentation en eau :	+CHF 1'100'300.00

## **Amortissement du patrimoine administratif existant : tâche 9901**

Le patrimoine administratif existant au 1<sup>er</sup> janvier 2016 a été repris à sa valeur comptable dans le MCH2. Le patrimoine administratif existant de CHF 6'372'455.80 sera amorti dans un délai de 10 ans soit à partir de l'exercice 2016 et jusqu'à la fin de l'exercice 2025.

Le taux d'amortissement annuel qui en résulte est de 10%, soit : CHF 637'245.60.

## **Rubrique « Sous la loupe »**

### **Intérêts : tâche 9610 Evolution**

<b>Années</b>	<b>Dettes</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Taux moy.</b>
1993	11'887'800.00	717'500.00	8,25%
1998	20'421'000.00	931'000.00	4,56%
2003	18'038'100.00	518'000.00	3,56%
2008	15'693'900.00	366'000.00	2,87%
2013	16'432'400.00	276'000.00	2,02%
2016	16'026'200.00	195'000.00	1,21%
2019 (budget)	15'555'400.00	100'000.00	0,74%

Dernier renouvellement : un emprunt avec un **taux négatif !!!**

<b>10.09.2019</b>	<b>2'000'000.00</b>	<b>- 2'000.00</b>	<b>- 0.10%</b>
-------------------	---------------------	-------------------	----------------

Prêt effectué sur 5 ans auprès de la caisse de pension du canton de Berne.

## **DANGER**

Il serait extrêmement imprudent d'augmenter l'endettement de la commune en raison de taux d'intérêts négatifs pratiqués actuellement sur le marché.

Aucun institut ne peut aujourd'hui prédire les taux d'intérêts qui seront en vigueur dans les 20/30 prochaines années.

Le principe de « prudence » restera toujours en vigueur dans la gestion financière de la commune municipale de Tavannes.

## Compte de résultats 2020

Récapitulation	Charges	Revenus
Administration générale	1'151'370.00	159'700.00
Ordre et sécurité publics, défense	495'400.00	1'183.700.00
Formation	3'597'780.00	774'950.00

Culture, sports et loisirs, Eglises	743'550.00	73'800.00
Santé	36'395.00	7'600.00
Sécurité sociale	12'632'500.00	8'779'400.00
Transports et télécommunications	1'134'800.00	128'225.00
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'933'125.00	1'817'675.00
Economie publique	22'525.00	135'500.00
Finances et impôts	1'787'450.00	10'301'650.00

Total des charges CHF 23'534'895.00

Total des revenus CHF 23'362'200.00

**Le compte général boucle par un excédent de charges : CHF 172'692.00**

**Le compte global boucle par un excédent de charges : CHF 304'195.00**

### **Budget des investissements 2020**

#### Crédits votés :

Bâtiments scolaires : nouvelle construction (EE & EJC) CHF 1'800'000.00

Passage supérieur CFF & rues du Quai & du Pont CHF 70'000.00

#### Futures dépenses :

Routes communales CHF 100'000.00

**Total général des investissements : CHF 1'900'000.00**

Le Conseil municipal et la commission des finances vous recommandent d'accepter ce budget qui présente un excédent de charges de :

**Compte global CHF 304'195.00**

**Compte général CHF 172'695.00**

### Base :

Quotité	:	1,92
Taxe immobilière	:	1,5‰
Taxe des chiens :		
village	:	1 <sup>er</sup> chien, CHF 50.00, 2 <sup>ème</sup> , CHF 60.00 ; 3 <sup>ème</sup> , CHF 70.00, etc
Extérieur du village	:	CHF 30.00
Déchets	:	CHF 70.00

M. Geiser demande s'il y a des questions ou des remarques. Ce n'est pas le cas.

L'Assemblée passe au vote et approuve par une forte majorité le budget 2020 du compte de résultat tel qu'il a été présenté.

Abstention : 1

### **3. Approuver la modification du règlement sur les émoluments**

M. Dos Reis prend la parole. Sur le règlement des émoluments il y a quelques modifications, notamment l'abrogation des émoluments qui ne sont plus du ressort de la municipalité dans le domaine des droits de la famille, des successions et de la police locale. Les émoluments relatifs à la protection contre les incendies et le contrôle périodique des installations de chauffage sont désormais soumis à des tarifs cantonaux.

Projet de modification

#### **1. Droit de la famille, des successions**

Droit de la famille Art.15 Affaires tutélaires : est applicable pour les émoluments communaux :

A abroger

Pour l'examen des comptes et rapports de tutelle, les émoluments de l'autorité tutélaire sont équivalents à ceux fixés par la préfecture.

#### **2. Police locale**

Police sanitaire Art.2<sup>1</sup> Etablissement d'une fiche toxique était de CHF 5.00 à abroger  
<sup>2</sup> Contrôle des denrées alimentaires était de CHF 50.00 à abroger  
<sup>3</sup> Constat de logement reste à CHF 30.00

Certificat de moralité Art 23 Certificat de moralité est proposé à CHF 20.00 au lieu de 10.00

Examen matériel coordonné Art 27<sup>1</sup> Examen suivant le Guide sur la nouvelle procédure d'octroi du permis de construire  
a) Protection contre les incendies CHF 75.00 qui sera maintenant soumis au tarif de l'AIB

Chauffage	Art 37 <sup>1</sup> Contrôle périodique des installations de chauffage
-	Brûleur ordinaire CHF 75.00 dorénavant sur le tarif Beco
-	Brûleur à deux vitesses CHF 95.00 également sur le tarif Beco

Cette mise à jour des règlements est due à la fusion des services et au changement de contrôleur M. Horner qui remplacera M. Carel.

Quelques informations : La protection incendie est à la charge de l'AIB et cela pour les montants en rapport aux émoluments forfaitaires et aux investissements des travaux

- CHF 0.00 à CHF 100'000.00 / CHF 100.00
- CHF 100'000.00 à CHF 1'000'000.00 / CHF 300.00
- CHF 1'000'000.00 à CHF 5'000'000.00 / CHF 600.00
- CHF 5'000'000.00 à CHF 10'000'000.00 / CHF 1'100.00
- CHF 10'000'000.00 à CHF 25'000'000.00 / CHF 1'200.00

En ce qui concerne les contrôles périodiques des brûleurs les frais seront de CHF 87.25 pour un brûleur ordinaire et de CHF 107.70 pour les brûleurs à deux vitesses.

M. Geiser remercie M. Dos Reis et demande s'il y a des questions. Nous passons au vote.

La modification du règlement sur les émoluments est acceptée à la majorité moins deux abstentions. Avec remerciements.

#### **4. Approuver le nouveau règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population**

M. Christian Achermann prend la parole et nous présente le nouveau règlement. Celui-ci comprend un nouvel organe qui s'appelle Jura bernois.Bienne. Ce dernier va gérer l'organe de conduite. Précédemment l'organe de conduite était géré par l'organe interrégional à Tramelan.

Ceci ne changera rien pour la commune de Tavannes. Toutes les communes ont accepté l'organe, ainsi que le règlement tel qu'il a été présenté. Ce règlement a été mis en dépôt public.

#### Dispositions générales

Objet Article premier <sup>1</sup> La commune municipale de Tavannes transfère des tâches en matière de protection de la population lors de catastrophe, de situation d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations à l'association Jura bernois. Bienne (jb.B).

But Article 2 <sup>1</sup> La commune charge Jb.B de créer et de gérer un organe de conduite régional (OCRég).

Compétences propres Communes Art. 3 <sup>1</sup> Les Autorités communales restent compétentes en premier lieu pour faire face à leurs obligations en cas de catastrophes, de situations d'événements majeurs et de grandes manifestations.

<sup>2</sup> Les Autorités communales restent en fonction le plus longtemps possible et ne feront appel à l'OCRég que lorsqu'elles ne seront plus en mesure de gérer à elles seules la situation.



Ce qui veut bien dire que jusqu'à maintenant en cas de catastrophe, c'est d'abord la commune qui était en mesure de gérer et si elle ne pouvait plus gérer, elle se tournait du côté de l'organe de conduite Interrégional à Tramelan et maintenant elle le fera avec Jura bernois. Bienne.

Le conseil propose d'accepter ce nouveau règlement.

M. Geiser demande s'il y a des questions. Nous passons au vote.

Le nouveau règlement est accepté.

Abstention : 1

**5. Décider de la vente d'une portion de terrain de 1390 m2 extraite de la parcelle N°250 à la rue de Pierre-Pertuis 39 en faveur du Garage de la Rochette Sàrl et pour le prix de Fr. 166'800.-, respectivement approuver le transfert de ce bien-fonds du patrimoine administratif au patrimoine financier**

La parole est donnée à M. Laurent Möri responsable du dicastère des travaux publics

Cette parcelle, qui comprend le bâtiment de l'ancien domaine agricole de la famille Lüthi, avait été acquise en 2010 pour le prix de CHF 134'000.00 dans le cadre d'une transaction immobilière.

L'installation du silo à sel de la voirie ne permet actuellement pas de vendre la totalité de la parcelle, la portion restante pourra être aliénée ultérieurement. L'acquéreur entend construire un petit bâtiment à caractère commercial après démolition du bâtiment agricole, avant-projet qui a été présenté à l'autorité communale.

Il est également précisé que l'acquéreur prend à sa charge les frais de démolition du bâtiment actuel

Si nous faisons le calcul, CHF 166'800.00, nous arrivons à CHF 120.00 le m2. En partant du principe que les terrains qui ont été vendus récemment, notamment au Chemin de la Rive, ont été vendus à CHF 155.00 le m2 et si nous déduisons à ses CHF 155.00 le prix de la démolition qui a été devisé par une entreprise du lieu, nous arrivons à ces CHF 120.00 le m2.

Ce qui est aussi important, dans les conditions à la vente, l'entreprise laisse l'espace nécessaire à la création d'un trottoir. Et par la suite une convention sera également établie pour la reprise d'une bande de terrain permettant d'adapter la route étant donné qu'elle est très étroite. L'Office des ponts et chaussées reprendrait une partie de la route pour la rendre plus large.

M. Jolicorps demande quel est le bâtiment commercial qui sera mis sur cette parcelle, est-ce qu'il s'agit d'un dépôt à voitures. M. Möri le renseigne en lui disant que le projet a été présenté à la commune. Il sera de toute façon soumis à une demande de permis de construire, mais pour le moment nous ne connaissons pas encore la nature du projet. Il faut attendre le dépôt du permis de construire. Il y a toujours possibilité de faire opposition au moment de son dépôt. Mais de toutes façons, il ne faudra pas que cela soit une « exposition » de voitures comme c'est le cas à Reconvilier vers la gare.

M. Geiser demande si la partie du trottoir ne reste pas du terrain communal. M. Möri répond que l'ensemble est vendu jusqu'à la route en laissant l'espace nécessaire pour la construction d'un trottoir. Cependant le terrain qui sera pris pour l'élargissement de la route, le sera par l'office des ponts et chaussées. C'est ce qui fera office d'un plan de route. Ces conditions seront bien évidemment stipulées dans le contrat de vente.

M. Kocher demande ce qu'il en est concernant la mesure de stabilité de la vitesse « îlot », comme à la route du Fuet ou dans le vallon de St-Imier, pour délimiter les zones 80km des zones 50km. M. Möri lui dit que l'étude sera faite par les ponts et chaussées au moment où le plan de route sera établi, en fonction de la vitesse du trafic sur les comptages qui auront été faits. Lors du dernier comptage en 2012, les normes n'avaient pas été dépassées.

M. Geiser clos la discussion et nous passons au vote.

La vente est acceptée avec 5 avis contraire et 5 absentions.

## **6. Rapport de la commission de gestion**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Chères Citoyennes, Chers Citoyens,

En 2019, la composition de la commission de gestion a été remaniée suite à la démission au 31 décembre 2018 de M. Yann Voumard, en raison d'un changement de localité. M. Jean-Marc Waeger l'a remplacé dès le 1 janvier 2019.

Pour celles et ceux qui ont connu l'état des finances communales après la rénovation des bâtiments de l'école primaire, nous nous permettons de rappeler que la commission de gestion a partiellement été créée afin qu'une telle dérive financière ne se reproduise plus. Il était donc inévitable que la commission commence l'année 2019 par recevoir le 5 février, M. Romain Voumard, conseiller communal responsable du dicastère des bâtiments. De nombreuses questions ont été posées au sujet du nouveau bâtiment de l'école enfantine et de l'école à journée continue. Nous en résumons les principales : • Est-ce que les difficultés rencontrées lors de travaux de fouilles dans le secteur ont été considérées dans le devis ? • Quels sont les mesures prises pour surveiller l'évolution du dossier et ce, dès le projet ? • Une commission spécifique sera-t-elle créée ? • Que deviennent les alentours (jardins, places de parcs) ? • Est-il prévu d'aménager une cuisine et un réfectoire ? • Y a-t-il des bâtiments existants qui pourraient accueillir ces écoles, exemple en rénovant la paroisse ?

M. Romain Voumard renseigne avec précision sur tous les sujets, en spécifiant entre autres que le respect du coût, devisé en février à env. CHF 7'270'000.00 est une priorité majeure. Pour ce faire, plusieurs options ont d'ores et déjà été écartées, notamment la cuisine professionnelle et le réaménagement complet des places de stationnement. D'autres éléments seront encore modifiés voire supprimés avant la votation du crédit prévue le 19 mai 2019. Il est relevé que le montant de 6.5 à 7 mio a été annoncé dans le cadre du concours et que le devis actuel est légèrement supérieur. Le crédit voté de CHF 7'240'000.-- doit donc être considéré comme un plafond par le Conseil et les commissions concernées. Depuis cette séance, Patrick Buri a été désigné en qualité de représentant de la commission de gestion au sein de la commission de construction du bâtiment, ce qui assure ainsi le suivi souhaité. D'autres thèmes sont abordés concernant le dicastère des bâtiments comme la vente de l'immeuble Pré Fleuri, l'aménagement d'un terrain synthétique, les containers devant les écoles, la qualité des barrières de la halle et la réouverture des toilettes publiques. En finalité, la commission suggère d'élaborer pour chaque bâtiment une planification des investissements à moyen – long terme du parc immobilier communal.

Après avoir remercié M. Voumard, la commission discute des cantines de l'école à journée continue qui ne seront plus livrées par la Colline à Reconvilier, mais par la société, la Coccinelle verte SA à Bevaix (Neuchâtel). Si vous imaginez la commission de gestion en Sherlock Holmes, vous vous trompez ! Son activité et ses rapports ne se basent que sur une récolte de documents écrits et non sur une enquête avec appels à témoins.

Les décisions du Conseil, un questionnaire de satisfaction, le nouveau contrat, la lettre de résiliation, le processus de livraison des marchandises sont analysés. Etant donné que plusieurs incertitudes subsistent, l'objet a été renvoyé à une séance suivante qui se tiendra après avoir étayé les faits.

La commission du 21 mars 2019 avait pour mission de passer en revue détaillée les comptes 2018. A cette fin, nous avons invité M. Antonio Dos Reis, conseiller communal en charge du dicastère des finances et M. Christophe Wölfli, trésorier communal. La fortune de la commune s'élève à Fr. 2'140'080.80 et le bénéfice de Fr. 99'313.37. Il est relevé que la construction du nouveau bâtiment

scolaire va influencer très négativement l'autofinancement, et que des mesures drastiques devront être prises pour minimiser les autres investissements à venir. Il est également mentionné qu'aucune dépense n'a été effectuée pour les routes en 2018, ce qui est contraire à la pratique courante de réfectionner annuellement les tronçons défectueux et augmente le risque que le réseau communal se détériore très fortement. Après s'être procuré de nouveaux documents, la commission dresse les conclusions suivantes concernant le dossier des cantines à l'école à journée continue : - Jusqu'à preuve du contraire, aucune trace de contrat entre La Colline et la Commune de Tavannes n'a été trouvée. Une institution publique ne doit pas se contenter de contrats oraux, et s'il existe un contrat écrit il doit être archivé au secrétariat communal. - Bien qu'un ou plusieurs contacts ont eu lieu préalablement, les écrits mentionnent qu'une nouvelle séance devait se tenir entre la commune et la Colline, avant de résilier le contrat oral. Cela n'a pas été le cas, ou du moins pas dans un cadre officiel avec P-V à l'appui. - La lettre de résiliation a été envoyée au mois de juillet et validé par le Conseil qu'en septembre 2018. Ce procédé ne répond pas à ce que l'on est en droit d'attendre dans ce genre de transaction puisque la décision officielle du Conseil intervient après la résiliation. - Pour les aspects pratiques, quantitatifs, qualitatifs et d'hygiène, la commission n'a pas trouvé d'illégalité au sein de la Colline ou de la Coccinelle Verte, et la décision finale appartient bien au Conseil communal. La 3ème séance du 4 juin 2019, avait comme invités le responsable du dicastère des services de sécurité, M. Christian Achermann et le commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers La Birse, M. Raphaël Ramseier. M. Ramseier présente le fonctionnement du corps et explique les changements intervenus à l'état-major ainsi qu'au sein des cadres. En moyenne, le Corps totalise 50 interventions annuellement. Son effectif se compose de 51 incorporés. Les directives GVB sont scrupuleusement respectées, les interventions se déroulent parfaitement et le fonctionnement actuel est très bon.

Non-évoqué à cette séance et apparemment toujours en suspens, la commission de gestion demande au Conseil municipal de traiter définitivement le dossier litigieux concernant un incorporé.

D'autres dossiers sont évoqués avec M. Achermann, à savoir : Démission en bloc de la commission de la PC régionale, étude d'un sens unique autour des écoles en prévision d'un concept global après achèvement du nouveau bâtiment, achat d'un radar préventif, interventions payantes de la police cantonale.

Au P-V de cette séance, on peut lire que M. Le Maire a accepté que les procès-verbaux de la commission de gestion soient systématiquement déposés dans la case d'informations destinée au Conseil municipale. Ainsi, les conseillers ont connaissance de l'évolution du travail de la commission et peuvent ainsi intervenir en tout temps.

Lors de la 4ème séance du 24 septembre 2019, la commission a discuté de la Société Immobilière Tavannes SA où la commune détient des actions. Il est à noter qu'un nouveau conseil d'administration a été nommé. A ce stade, la commission n'a pas à se saisir de la cause qui relève du Conseil communal. Lors de cette séance, les thèmes propres au dicastère « Culture et sports » sont discutés, soit : L'organisation du décathlon d'Orange, le fonctionnement de la commission de la jeunesse et les manifestations en général. Nous aurions dû recevoir Stéphanie Amstutz pour en débattre mais n'ayant pas trouvé une date commune, la séance a été reportée début 2020.

La 5ème et dernière séance de l'année a été consacrée au budget qui vient de vous être présenté. Nous sommes d'avis et recommandons d'être particulièrement attentif de ne pas geler tous les investissements ces prochaines années, au risque de devoir les effectuer inéluctablement dans 8 ou 10 ans, avec peut-être des taux hypothécaires revus à la hausse.

Pour 2020, les thèmes de discussions et les dicastères seront diversifiés comme par exemple : Les enjeux environnementaux pour la commune, les leçons à options, la gestion du personnel du service social et de l'école à journée continue. La lecture des P-V du Conseil de l'ensemble de l'année 2019 a mis en évidence quelques points qui méritent notre attention, tels que les procédures de nomination des collaborateurs communaux et scolaires ainsi que les représentations officielles aux manifestations locales

et régionales. En 2020, non, nous n'allons pas nous focaliser uniquement sur la construction du bâtiment scolaire ! Mais nous allons poursuivre dans le même état d'esprit, notamment de s'assurer que la gestion de la commune s'effectue en harmonie avec le règlement d'organisation et les cahiers des charges. Nous ne manquerons pas de vous signaler l'excellente ambiance et collaboration qui règne au sein de la commission de gestion.

En conclusion, un seul message à délivrer à notre Conseil Municipal : « Toutes nos félicitations pour le travail accompli en 2019, qui est globalement très satisfaisant ».

Rapport rédigé par les membres de la commission de gestion : Béatrice Laubscher (secrétaire), Patrick Buri (vice-président), Donald Erb, Jean-Claude Kocher, Pierre-Alain Gyger et Jean-Marc Waeger, Yann Rindlisbacher (président). Merci à tous les membres pour leur engagement et merci à vous pour votre attention.

M Geiser remercie M. Rindlisbacher pour le sérieux du travail effectué au sein de la commission de gestion.

## **7 Divers**

M. Jean-Marc Waeger demande des informations concernant le marquage au sol au niveau du bar « Terminus » angle de la rue H.-F. Sandoz / Place de la Gare. Il y a quelques temps, le marquage 30km figurait sur le sol, or actuellement il a quasiment disparu. Cependant le marquage du rondpoint a bien été refait, est-ce qu'il y a une raison spécifique à cela ? Il trouve qu'il serait bien de rappeler la vitesse autorisée sur la place de la gare. M. Achermann ne sait pas pourquoi ce marquage n'a pas été refait en même temps que le rondpoint, mais la commune devra refaire beaucoup de marquage au printemps, il en prend note et en avisera la commission.

Mme Claudine Gerber, a une question concernant les panneaux de signalisation vers le MediCentre. Lorsque l'on entre dans la rue du « Royal » c'est un sens unique, mais lorsque l'on ressort du MediCentre il n'y a pas d'obligation de tourner à droite et il arrive de se retrouver en face de voitures qui descendent depuis le parc à gauche. M. Achermann en prend note et en avisera la commission.

M. Glardon s'intéresse à l'évolution du chantier de la passerelle supérieure qui relie le quartier de la Gare au quartier sud du village. La passerelle est posée, mais il aimerait connaître le calendrier pour son utilisation, parce qu'actuellement c'est assez difficile d'accès. M. Möri le renseigne et lui dit qu'elle sera réouverte provisoirement en fin de semaine, voir la semaine prochaine. Provisoirement, parce qu'il y aura encore une fermeture de 1 jour pour protéger les joints de clavage entre les deux éléments en bétons. La date n'est pas encore confirmée.

M. Jolicorps demande ce qu'il en est de l'accès au magasin Denner au niveau de la passerelle. Cela nécessite un escalier qui avait été démonté, est-ce qu'il fait partie du plan provisoire ou pas ? M. Möri ne peut pas lui répondre pour le moment.

Mme Heidi lau informe l'Assemblée que la commission de l'environnement sous Mme Nathalie Geiser organise les fenêtres de l'Avent dans le village. Elle invite la population à consulter la liste de ces fenêtres et de faire le déplacement pour aller voir ce que les gens ont préparé.

M. Peter trouve qu'il est difficile de traverser dans la rue où il habite, à savoir Grand-Rue 49, alors qu'il y a un passage pour piétons. Les gens ne respectent pas les personnes qui se trouvent sur le passage, cela lui est arrivé plusieurs fois. Il pense qu'il serait utile de poser un radar. M. Achermann lui répond que c'est une route cantonale, donc c'est à la police cantonale de poser un radar. M. Achermann le signalera à la police cantonale.

M. Jolicorps trouve que la commune n'a pas fait grand-chose pour que les gens aillent voter. Il trouve dommage que les escaliers étaient en travaux à ce moment-là. Et il n'y avait rien qui indiquait où se trouvait l'urne de votation. Il pense qu'il eut été judicieux d'y réfléchir et de trouver un autre moment pour faire ces travaux. M. Vorpe prend la parole ; effectivement au niveau des votations il y a eu un petit

«couac» au niveau de l'impression. En ce qui concerne les travaux des escaliers, ils avaient pris un peu de retard et là effectivement il fallait faire le tour. Par rapport aux votations, c'est au niveau régional qu'il y a un réel problème. C'est quelque chose sur lequel la municipalité va travailler au sein de Jura bernois. Bienne, parce que nous avons un taux de participation qui est relativement faible à chaque votation

M. Jolicorps lui dit que concernant l'urne, elle aurait pu être mise au 1<sup>er</sup> étage. M. Vorpe trouve cette remarque tout à fait pertinente.

M. Jolicorps reprend la parole. Lors de l'assemblée du 26.11.2018, il avait soulevé le cas du passage à niveau à la Rue du Mont qui a été corrigé. Par contre il avait posé la question concernant les barrières de chantier qui entourent le passage à niveau et la réponse donnée était que ce problème allait se régler avec les CFF. Une année s'est écoulée et rien n'a été fait. M. Vorpe le renseigne en lui disant que les barrières étaient effectivement provisoires. Il y a eu plusieurs projets pour ces dernières, mais ce que les CFF ont proposé était relativement très cher. Sauf erreur, cela avoisinait CHF 140'000.00 pour deux barrières. Mais les CFF devront entreprendre des travaux sur la ligne dans un avenir proche et si c'est eux qui interviennent, les barrières ne seront plus à notre charge ou que partiellement. Donc nous attendons pour essayer de diminuer notre participation à ces frais. M. Geiser demande s'il ne serait pas possible au nom de la voirie de faire un « provisoire » un peu mieux.

Michel Monnin demande s'il serait possible lors des travaux qui sont prévus par les CFF de diminuer la temporisation des feux au passage à niveau. M. Vorpe lui dit que les CFF ont eu un problème technique au niveau de l'aiguillage et cela a été récurant sur un espace de 2 à 3 semaines. M. Vorpe est allé les rencontrer pour leur soumettre ce problème, parce que les gens devaient attendre beaucoup trop longtemps. Ils ne pouvaient rien faire, mais ont présenté leurs excuses pour ces désagréments. Par rapport à la temporisation, M. Vorpe entreprendra les démarches pour que cela soit plus court.

M. Pierre-André Geiser souhaite encore remercier au nom de la population, l'ensemble des membres du conseil municipal pour le bon travail effectué et également remercier les citoyennes et citoyens pour l'intérêt porté à la chose publique, la chose locale et souhaite à chacune et à chacun de joyeuses fêtes de fin d'année.

Il passe la parole à M. Vorpe qui tient à remercier, au nom de la municipalité, chacune et chacun pour l'intérêt témoigné à notre commune. Sans les personnes présentes, la commune ressemblerait à une cité dortoir ou à une coquille vide. Il profite encore de rappeler à chacune et chacun que nous arrivons aux fêtes de fin d'année et que nous avons à Tavannes de bons et réputés négociants et artisans. N'oubliez pas de les soutenir, c'est aussi vous que vous soutenez, votre qualité de vie, et votre proximité. Il souhaite à chacun une bonne fin de soirée et de joyeuses fêtes de fin d'année.

M. Geiser clôture l'Assemblée à 21h25.

La prochaine Assemblée municipale est fixée au lundi 24 juin 2020 à 20h15.

Le président :

La secrétaire :

Pierre-André Geiser

Natacha Ingrosso